Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 17 Rabiaa I 1446
20 Septembre 2024

N° 110

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2316**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2318**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2323**
Homologation de résolutions **2324**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2324**
Avis aux créanciers..... **2330**
Convocations
Sociétés anonymes **2330**
Sociétés communautaires **2332**
Divers
Avis au public..... **2333**
Rectificatifs **2333**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination d'un Directeur Général Adjoint

SOCIETE GLAMIVER SA

MF : 011889NAM000

RC : B18561997

Suivant PV du conseil d'administration réuni le 10/9/2024, enregistré le 11/9/2024 à la recette des finances la Charguia sous le n°24809448 Quittance n°M0107429 et (dont 1 copie a été déposée au registre national des entreprises de Tunis sous le numéro 2024104320 le 12/9/2024), il a été décidé de nommer :

Mme Touzani Fatma en tant que Directeur Général Adjoint et ce Jusqu'à la tenue de l'assemblée Générale qui va statuer sur l'exercice 2024.

2024T00895SANB2

Notice d'information au public

(Suivant l'article 164 du code des sociétés commerciales)

LES INDUSTRIES NOUVELLES DU PLASTIQUE "INOPLAST"

Capital : 0 Dinars

Identifiant Unique : 0000768 V

Après avoir réduit le capital social à zéro pour résorber les pertes antérieures, l'assemblée générale extraordinaire de la société INOPLAST a décidé une augmentation du dit capital en numéraire réservée à l'ensemble des actionnaires ainsi qu'à trois personnes physiques étrangères à la société, et ce comme défini ci après :

Forme juridique de la société : Société Anonyme.

- Augmentation du capital social d'un montant de treize millions neuf cent mille deux cent dinars (13 900 200 DT) en numéraire, à libérer intégralement lors de la souscription par conversion de créances et versement en espèce.

- Siège social : Route de Mateur, km 7, Mannouba.

- Objet social : Transformation du plastique.

- Durée : 99 ans.

Dépôt provisoire : Le projet de l'augmentation du capital qui a fait l'objet du procès-verbal de l'AGE du 24/07/2024 enregistré à la recette des finances de Den Den le 15/8/2024 sous le n°24703196, Quittance n°M061037, a été déposé au centre national des entreprises (Ben Arous) le 13/9/2024 sous le numéro : AC 261302024

Nombre d'actions à souscrire : 1 390 020 actions d'une valeur nominale de dix dinars chacune, à libérer intégralement lors de la souscription par des versements en espèce et par conversion de créances, elles seront réservées à l'ensemble des actionnaires et aux trois personnes physiques étrangères à la société, et ce ; comme suit :

1- L'actionnaire : la Société INOPLAST FINANCIERE HOLDING SA, son identifiant unique au RNE n° : 1378567 M.

2- L'actionnaire : la Société la Financière Wided SICAF SA, son identifiant unique au RNE n° : 0433556 P.

3- L'actionnaire : M. Souhail Hachicha, titulaire de la CIN numéro : 00268918.

4- L'actionnaire : M. Sami Hachicha, titulaire de la CIN numéro : 00270721.

5- L'actionnaire : Madame Sonia Hachicha épouse Khouaja, titulaire de la CIN numéro : 00349924.

6- L'actionnaire : M. Mohsen Hachicha, titulaire de la CIN numéro : 00442380.

7- L'actionnaire : M. Fathi Hachicha, titulaire de la CIN numéro : 00548070.

8- La personne physique étrangère à la société : M. Kais Hachicha, titulaire de la CIN numéro : 08733802.

9- La personne physique étrangère à la société : M. Wassim Hachicha, titulaire de la CIN numéro : 08739686.

10- La personne physique étrangère à la société : M. Omar Hachicha, titulaire de la CIN numéro : 08748349.

La valeur nominale des actions à émettre : Dix dinars (10 DT) l'action.

- Apport en nature : Aucun apport.

- Avantages particuliers : Aucun avantage.

- Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote : Conformément aux dispositions statutaires.

Répartition du résultat : Conformément aux dispositions statutaires.

Délais de souscription : Dans vingt et un (21) jours à compter de la date de la publication de cet avis au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Toute souscription réalisée en dehors du délai de vingt et un (21) jours ci-haut fixé ne sera pas prise en considération. A cet effet, le montant de l'augmentation du capital sera limité au montant des actions souscrites et libérées dans les délais.

- Convocation aux assemblées générales : Par le conseil d'administration.

2024R02370SANB2

Réduction de capital

Société "CARTHAGE SANDS"

Société anonyme

Au capital de 79.800.000 DT

Siège social : Immeuble Aoun, Rue 20 Mars, Jawhara - Sousse

IU RNE : 1789571T

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 15 Juin 2024, enregistré à la recette des finances M. Maarouf à Sousse, sous le n°24501537 et quittance n°M073284, il a été décidé d'ajuster le montant des apports en nature faits antérieurement au capital de la société donnant ainsi lieu à la réduction du capital social d'un montant de (36.122.000 Dinars) pour le ramener de (79.800.000 Dinars) à (43.678.000 Dinars).

Conformément aux dispositions des articles 137 et 138 du Code des Sociétés Commerciales, le délai d'opposition à la décision de réduction de capital décidée ci avant court à compter de la publication du présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne.

Ce PV a été publié au RNE le 13/9/2024.

2024S01176SANB2

Notice

Augmentation de capital

(Article 301 du Code des Sociétés Commerciales)

CITYBEL SA

Société anonyme

Capital social : 11.100.000 Dinars

Siège social : Immeuble la Percée Verte - Appt. B6-1 Rue Neptune - Les Jardins de Carthage - 1090 Tunis

Identifiant unique : 1595762Z

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 Août 2024, les Actionnaires de la Société Citybel SA ont décidé d'augmenter le capital social de la somme de cinq millions (5.000.000) de Dinars, pour le porter de onze millions cent mille (11.100.000) de Dinars à seize millions cent mille (16.100.000) Dinars.

L'augmentation de Capital est réservée aux actionnaires suivants :

- La société Bel Tourisme à hauteur de quatre millions (4.000.000) de Dinars dont trois millions (3.000.000) de Dinars par incorporation de créances certaines liquides et exigibles et d'un million (1.000.000) de Dinars en numéraire;

La société Bel Aladin à hauteur d'un million (1.000.000) de Dinars en numéraires ;

Le délai réservé pour l'exercice de droit de souscription est fixé à quinze (15) jours à compter de la date de parution de la présente notice au JORT avec la possibilité d'une clôture anticipée de la souscription.

Les actions ont une valeur de cent (100) Dinars chacune.

Dépôt préalable : Le PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 Août 2024 a été déposé auprès du Registre National des Entreprises, dont un récépissé délivré en date du 6 septembre 2024 sous le numéro AC011282024.

Banque dépositaire des fonds : Les fonds sont versés au compte indisponible ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie BIAT - Agence Avenue Habib Bourguiba - Tunis sous Numéro : 08003000513201227126.

2024402312SANB2

Renouvellement du mandat du Président du conseil, du Directeur Général, des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes

SOCIETE DE MAINTENANCE MULTI TECHNIQUES ENERGIES RENOUVELABLES

«SOMEM»

S.A au capital de 600.000 dinars

Siège social : 26, rue Amine El Abbassi - 1082 Tunis - Belvédère

IU : 0035349R

M.F : 035349R/A/M/000

Matricule CNSS : 203616-13

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 Juillet 2024, enregistré à la Recette des Finances Cité Mahrajène de Tunis le 22 Août 2024 sous le n°24704027, quittance n°48206, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises, sous le n°2024103743 en date du 10 septembre 2024.

Il a été décidé de :

- Renouveler le mandat des membres du conseil d'administration pour une nouvelle durée de trois années, qui prendra fin le jour de la réunion de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Le conseil d'administration est ainsi constitué :

- Madame Selima Ben Said Lakhoua ;
- Madame Fatma Alya Baccouche ;
- Monsieur Said Drira ;
- Monsieur Lotfi Rebai ;
- La Société SOGEDIP ;
- Monsieur Mahmoud Ettriki ;
- Monsieur Mohamed Chedly M'Rad ;
- Monsieur Mohamed Khalil Lakhoua.

Renouveler le mandat de la Société SACOM, Commissaire aux comptes pour une durée de trois ans qui expirera le jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2026.

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 31 Juillet 2024, enregistré à la Recette des Finances Cité Mahrajène Tunis, le 22 Août 2024 sous le n°24704026, quittance n°48204, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises, sous le n°2024103743 en date du 10 Septembre 2024, il a été décidé de :

- Renouveler le mandat de Président du conseil d'administration de Madame Selima Ben Said Lakhoua pour une nouvelle durée de trois années, avec les mêmes pouvoirs qui lui ont été conférés.

- Renouveler le mandat du Directeur Général de Monsieur Mohamed Chedly M'RAD pour une nouvelle durée de trois années, avec les mêmes pouvoirs qui lui ont été conférés et qui prendra fin le jour de la réunion de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

2024402313SANB2

Réduction de Capital

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON

Société anonyme

Au capital de 30.720.659,190 TND

Siège social : 13, rue Ibn Abi Dhiaf, Z.I Saint Gobain Mégrine Riadh, 2014, Ben Arous

Identifiant Unique : 0013751D

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 août 2024 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 9 septembre 2024 sous le numéro 24705844, Quittance n°M072223, il a été décidé de procéder à une réduction du capital, non motivée par des pertes, d'un montant plafonné à huit cent quarante quatre mille huit cent dix huit Dinars et six cent soixante dix Millimes (844.818,670 TND), pour ramener le capital social de trente millions sept cent vingt mille six cent cinquante neuf Dinars et cent quatre vingt dix Millimes (30.720.659,190 TND) à vingt neuf millions huit cent soixante quinze mille huit cent quarante Dinars et cinq cent vingt Millimes (29.875.840,520 TND), et ce, par voie d'annulation d'un nombre maximum de sept cent soixante-quinze mille soixante-trois (775.063) actions d'une valeur nominale d'un Dinars et quatre-vingt-

dix Millimes (1,090 TND) chacune, lesdites actions devant être rachetées par la Société elle-même conformément à un programme de rachat d'actions à mettre en œuvre conformément à l'article 41 des statuts et à l'article 88 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée générale extraordinaire a également décidé de déléguer au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de réaliser la réduction de capital à concurrence des actions effectivement achetées par la Société durant une période fixée à douze mois, d'annuler les actions acquises dans un délai de trois mois de la clôture de l'opération de rachat et d'établir à l'attention de l'assemblée générale extraordinaire un rapport sur la clôture de l'opération de rachat d'actions.

Une copie de PV a été déposée au RNE le 19/9/2024 sous le n°2024106407.

2024402332SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution anticipée de la Société IC MEDICA S.A.R.L

Capital social de 20000 Dinars

Siège social : Route de Tunis Complexe Ibn Nafis rez-de-chaussée Km 4 Sfax

I. Unique : 1413436D/A/M/000

Suivant PV de l'assemblée Générale extraordinaire du 4/9/2024, enregistré à la recette d'enregistrement des contrats des sociétés à Sfax le 12/9/2024 sous le n°24505572 quittance n°M006130 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises de Sfax le 13/9/2024 sous le n°2024104900 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et la nomination de M. Walid Hadj Taieb comme liquidateur de la société avec les pouvoirs les plus étendus jusqu'à l'achèvement des opérations de liquidation.

Toutes les oppositions doivent être adressées dans les délais légaux à partir de la parution du présent avis au JORT entre les mains du liquidateur à son siège social sis à l'immeuble Majdoub 4ème Etage Bureau 11, Avenue Taher Sfar 3000 Sfax.

Il est joignable au numéro (74200007/74320200) ou (22673204 / 96477007) ou sur leur adresse électronique walidht409@gmail.com /walid-cba@yahoo. fr

2024X01175SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé rédigé par maître Sana Jabrouni avocat à la cassation Tunis ; enregistré le 4/9/2024 à la recette des finances Boumhel (reçu n°M057310 enregistrement n°24202946).

M.Walid Ben El Moncef Ben Abed El Majid Hssine CIN n°05536267 demeurant à cité latif 2 imm H app 3-3 el Menzeh 7 Ariana a vendu à la société maghrébine de commercialisations de pneumatique, la totalité du fonds de commerce exploité à l'achat et la réparation : pneumatique sis à la rue de l'Indépendance cité el Hadeik El Bassatine Boumhel Ben Arous.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur SOMACOP sis au 14 rue Italie 1000 Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la publication de présent avis au JORT.

Cet avis a été publié dans 2 Journaux Echourouk et le Quotidien le 10/9/2024.

2024T00892FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié rédigé par le notaire Me Dorra Mohamed en date du 27/8/2024 enregistré à la recette des finances le Bardo au journal du notaire du mois d'Août 2024 quittance n°M074147 le 10/9/2024.

Mme Latifa Bouchrara a fait donation à son fils Nabil Hssoumi de tout le fonds de commerce d'un INSTITUT DE FORMATION PRIVE sis au 116 Av 20 Mars Le Bardo Tunis.

Toutes les oppositions seront déposées à cette adresse : l'étude du NOTAIRE Me Dorra Mohamed 02 avenue Beyrem Ettounssi Bardo pendant 20 jours de la date de la parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 11/9/2024.

2024T00894FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances La Goulette Tunis le 16 septembre 2024 quittance n°109573 enregistrement n°24207712, Mr Youssef ben el Moncef ben Mohamed el Fasy CIN 05493128 a vendu la totalité du fonds de commerce sis au 39 rue el Hssine Bouzayanne el Kram Est Tunis à Mr zied ben Ahmed bel Hia CIN 05436384. Toute opposition doit être signifiée chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent au J.O.R.T.

La date de parution, de cette présente annonce dans le journal le Quotidien le 18/9/2024.

2024T00896FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte S S P daté le 9/9/2024 enregistré à la recette des finances de Mornegue le 16/9/2024 (Quittance n°1066318 Enregistrement n°24202137) Mme Arwa Bent Nourdine Bent Bechir Ben Amara a vendu la totalité du fonds de commerce sis à cité Riadh CHELLA Mornegue à Mr Karim Ben Fethi Ben Chikh Ajela.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales à cité Riadh CHELLA Mornegue et ce dans le délai de 20 jours de la publication au Jort.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 17/9/2024.

2024R02358FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 02/9/2024 enregistré à la recette des finances de Fouchena en date du 5/9/2024, n° de quittance M088752 n° d'enregistrement 2420389, Mr Ramzi

Ben Jilani Ben Abdelhamid Trabelssi a vendu à Mr Anas Ben Hmida Ben Monji Abdellaoui, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné Vente produits alimentaires générales en détails, dans le local sis à rue Jrissa n°6 cité Bakar Fouchena Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 17/9/2024

2024R02359FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte identifié par signature le 29/8/2024 et 5/9/2024 à la commune de Mohamédia ben Arous et enregistré à la recette des finances de Fouchena Ben Arous le 6/9/2024 sous le numéro d'enregistrement 24203915 Quittance n°M089089 monsieur Moez ben Ibrahim Graiet a vendu pour les deux dames Masouda ben Chadli Elmajri et Najeh ben Mahmoud ben Saleh la totalité du fonds de commerce exploité pour l'activité café situé à la rue de la Liberté Mhamdia 1145 ben Arous sur la route nationale numéro 3 au niveau de cité Nazaha.

Les oppositions devront être faites dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au j.o.r.t entre les mains de madame Masouda ben Chadli Elmajri à son adresse rue de Habib Themir cité Riath Mhamdia Ben Arous.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 14/9/2024.

2024R02360FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé en date du 3/9/2024 enregistré à la recette des finances Avenue de France - Nabeul le 5/9/2024, sous le n°24203575 quittance n°M065295, Mr. Slim Oueslati, résidant rue Errande El Kaounia - Nabeul, a vendu à Mme Sirine Abdel Razak demeurant 35 Av. Mongi Slim - Nabeul, la totalité du fonds de commerce, du café sis 82 Av. Mongi Slim - Nabeul exploité actuellement dans l'activité d'un café de 1ère catégorie, MF : 152663E. Toute opposition doit être faite entre les mains de l'Avocat rédacteur de l'acte Maître Anis Ben Kahla, 49 Av. Habib Bourguiba - Nabeul dans un délai de 20 jours de la date de la publication du présent au J.O.R.T. Cette vente a faite l'objet d'une publication au journal «Al Chourouk» du 7/9/2024 page 11.

2024R02362FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 11/9/2024 enregistré à la recette des finances de Siliena en date du 16/9/2024, n° de quittance M032875 n° d'enregistrement 24204444, Mr Adnen Ben Naser Hammami a vendu à Mr Hamza Ben Mounir Ben Belgacem Wsayef Jamali, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné pizzeria et crêperie et sandwich, dans le local sis à l'avenue de l'Indépendance n°25 PRES Place marché Municipale Siliena.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'avocat Sahbi Baghdadi à son bureau sis 30 rue Ahmed Ibn Abi Dhief Siliena dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 17/9/2024.

2024R02363FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat enregistré à la recette des finances de Djerba le 2/9/2024 n° de quittance M094211 n° d'enregistrement 24206004, Mr Hmida Mkaddem a vendu à Mr Hafedh Mkadmini la totalité du fonds de Commerce avec tous ses éléments matériels et moraux exploité au local situé à la Rue de l'Eglise Houmt Souk Djerba destiné à toute activité commerciale.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur au cabinet de son avocat Maître Amor Ridha situé au 1er rue Taha Hussein Ht Souk Djerba dans les 20 jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Assabah en date du 10/9/2024.

2024R02364FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 5/9/2024, enregistré à la recette des finances Mégrine sous le numéro de reçu MO73850 enregistrement n°24206044 le 10/9/2024, la société com.ca son représentant légal Monsieur Ahmed Fourati, titulaire de la CIN n°01202385, RNE identifiant unique n°0929824T, a vendu à la société l'heure de l'imprimerie son représentant légal Monsieur Tarek Fourati, titulaire de la CIN 01281235, RNE identifiant unique n°1716715Q, la totalité du fonds de commerce exploité dans le façonnage de papier et carton sis à la rue el Jarissa lot 174 Z.I Saint Gobain Mégrine. Les oppositions seront acceptées dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne à l'adresse de l'acheteur sis au 07 rue Ibn El Jasser 1002 Bab Bhar Tunis.

Cette annonce est parue au journal Le Quotidien le 14/9/2024.

2024R02368FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente objet de légalisation de signature le 29/8/2024 à la municipalité de Menzel Bourguiba et enregistré à la recette des finances de Menzel Bourguiba le 3/9/2024 sous le numéro 24202285 Quittance numéro Mo70629, Monsieur Abdelkader Khorchani résident à Ghomrassen Tataouine, vend et cède à Monsieur Raafet Gabetni résidente à la Route de Bizerte Tinja la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des fruits secs, situé à la Route de Mateur Tinja Bizerte, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront acceptées à l'adresse du Maître Hela ben Salem sise à la Rue Monji Slim Menzel Bourguiba Bizerte, dans un délai maximum de vingt jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien du 11/9/2024.

2024R02369FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 01 février 2023 et enregistré à la recette des finances Mornag - ben

Arous le 16/02/2023 Reçu (N°M012897) enregistrement (N°23200321) Monsieur Arafatte Ben Chedhly Ben Ahmed Rehouma (C.I.N n°06422999) Domicilié Rue Ibn Rochd Grombalia Nabeul a vendu la totalité du fonds de commerce à Madame Sana Bent Mustapha Ben Alakrmi Al Nafati (C.I.N n° 07215997) Domiciliée 51 Rue Taieb Mehiri - Mornag - Ben Arous exploité "Boucherie" située Marché hebdomadaire Mornag, local n°19, Ben Arous avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur à son adresse au dessus dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien datés le 14/9/2024.

2024R02372FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, signature légalisée devant la commune le 15/02/2024 et enregistré par la recette des finances de Sousse le 22/02/2024 Reçu 008115 n° d'enregistrement 24200483, Taher Echemkhi titulaire de la carte d'identité nationale n°07563110 délivrée à Tunis le 13/4/2018 ; vend à Othman Ben Frej Boujneh la totalité du fonds de commerce situé à l'avenue El Joumhouriya Sousse, les appositions seront effectuées chez Etaher Chemkhi demeurant à l'avenue El Joumhouriya Sousse et ce dans un délai de vingt jours à partir de l'insertion de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce est publiée au journal quotidien Echourouk le 27/8/2024.

2024S01082FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous S.P conclu le 11/9/2024 enregistré à la R. de F de Jemmel le 11/9/2024 sous le n°M075961 - n°24201937, Jassem Abich demeurant à Menzel Kemel a vendu à Chems Eddin El Mrabet et Sofienne Eddehech demeurants à Menzel Kemel le fonds de commerce "CAFE 1 catégorie" sis à la Route ceinture Menzel Kemel.

Les oppositions seront faites entre les mains de l'acheteur de fonds de commerce :

Chems Eddin El Mrabet et Sofienne Eddehech à : Route ceinture Menzel Kemel dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal quotidien "Echourouk" le 18/9/2024.

2024S01166FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 5/9/2024 enregistré à la recette des finances de Msaken le 9/9/2024 sous le numéro 24203193 Mme Samira Mosbah titulaire de la CIN numéro 08463747 a vendu à Mr Khdhiri Mohamed titulaire de la CIN numéro 08474310 la totalité du fonds de commerce exploité au local n°4 au marché central de Msaken Sousse; dont l'objet vente de la viande blanche.

Les oppositions doivent se faire auprès de l'acheteur au local concerné dans les 20 jours à compter de la publication du présent avis au jort.

Cette annonce a été publiée aux journaux la Presse et Assahafa le 12/9/2024.

2024S01167FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 5/9/2024 et enregistré à la recette des finances de Mahdia le 5/9/2024 n° de quittance m051667 enregistrement 24204734, le restaurant appelé AL-KHOMSA société à responsabilité limitée, son capital 40.000.000d, son siège social sis à l'Avenue Mendas France Mahdia, représentée par son gérant SOUFEIN BIN Ali bin Ammar Alwan, titulaire du numéro de carte d'identité 08268563, a vendu à Mr Issa bin Saleh Bouanan, titulaire de la carte nationale d'identité numéro 03998663 la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Mendas France Mahdia dont l'objet restaurant appelé AL-KHOMSA avec tous ses éléments corporels et incorporels

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de Maître Mme Ahlam Al Sibai, Avocat à l'appel de cassation à son cabinet sis à l'Avenue Bechir Sfar Mahdia dans un délai de vingt jours à compter de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Annonce publiée dans les journaux El-Chourouk et Le Quotidien le 13 septembre 2024.

2024S01169FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte notarié de donation madame Latifa bent Med Jabeur Chkir a cédé par voie de donation à son fils Iheb ben Mounir ben Abdelaziz Hmida la moitié du fonds de commerce qui a pour objet la vente des produits alimentaires situé à immeuble Ezzitouna rue Ali Bourguiba skanes Monastir.

Et que les objections contre cette donation peuvent être soulevés à l'adresse du fonds de commerce haut indiquée dans un délai de 20 jours des la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 19/9/2024.

2024S01178FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 5/6/2024 enregistré à la recette des finances Hammam Sousse le 6/6/2024 quittance n°M100827 enregistrement n°24205470.

Sté EL YOSER (SARL) : UI 1354300G représentée par son gérant ILYES KHESIBI cin 12818870 a vendu à la Sté VANILA BIG BEN (SARL) RNE : IU 1814108V représentée par son gérant Sami Hamadi cin 09282079.

La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme BOULANGERIE - PATISSERIE - - FABRICATION DE PAINS SPECIAUX dans un local sis à l'av 14 janvier Kantaoui - Sousse pour un prix 300.000 dt.

Les oppositions doivent se faire dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au jort au cabinet de Maître Akram Khalfallah Avocat à la cour de cassation associé

à la Société GDK MF 1367782H sis à l'av Mhamed Maarouf Imm el Houda 7ème étage Sousse.

Cet avis est publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 12/9/2024.

2024S01179FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de hammam Sousse le 12/9/2024 (sous le n°24205584 reçu n°M102482) société les frères Hama a vendu le fonds de commerce exploité au local avenue sidi Gharbi 4011 hammam Sousse à madame Sonia lassoide avec tous ses éléments matériels et incorporels.

Les oppositions doivent être remises au domicile de fonds de commerce avenue Sidi Gharbi 4011 Hammam Sousse dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion de cette publication au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 19/9/2024.

2024S01180FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite d'un acte sous seing privé daté le 22/5/2024 et enregistré à la recette des finances de Monastir le 4/7/2024 sous le numéro 24205831, selon le reçu numéro M052572.

MADAME FAYZA HERIG a cédé le fonds de commerce relatif à la vente de vêtements prêt-à-porter, d'articles de couture et de tous produits cosmétiques, en tant que succursale du fonds de commerce situé au "Colisée Monastir" à Monsieur Mohamed Amine Ibrahim.

Les oppositions concernant le prix de vente doivent être enregistrées entre les mains de la vendeuse au domicile élu ; situé à la rue du Stade Hadi Shaker, ksar hellal dans un délai de 20 jours dés la publication de cette annonce dans un journal quotidien.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal «Chourouk» daté le 11/9/2024.

2024S01181FCCC2

Vente de parts d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé signé le 8/8/2024 et enregistré à la recette des finances Abulkacem Echebbi Sfax le 02/9/2024 sous le n°24203745 quittance n°M088693 monsieur Skandar Ktari a vendu à Madame Samiha Ktari épouse Zouhair Bensaid toutes ses parts du fonds de commerce exploité dans la vente de l'électroménager sis au 37 rue Ali Bach Hanba Sfax.

Les oppositions doivent être déposées au cabinet du maître Chokri Benammar sis à l'immeuble el Manar bloc A 4ème étage bureau n°25 Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 6/9/2024 sous le n°424/01262.

2024X01176FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 5/9/2024 et enregistré à la recette des Finances Route de Tunis - Sfax le 10/9/2024 sous le numéro 24204043; Monsieur Mohamed Karim HERGLI, a vendu à Monsieur Ahmed Abid Tounsi, tout le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels qui consiste en un local pour la vente des fruits et légumes; exploité au local sis à la route Tunis Km 02 - Sfax, inscrit au Registre National des Entreprises sous le numéro 1605400G.

Les oppositions se font au bureau du rédacteur du contrat Maître Mohamed Ben Mahmoud, Avocat à la Cour de Cassation sis au 63 Rue Taher Sfar, 3000 - Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au Journal Chourouk du 13 septembre 2024 numéro IP0424/01301.

2024X01178FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 22/8/2024 et enregistré à la recette des Finances Route El Ain - Sfax le 5/9/2024 sous le numéro 24203206; Monsieur Monther Eleuch, a vendu à la Société "ADEMNA", S.A.R.L., inscrite au RNE sous le numéro 1837163/B représentée par son gérant Hatem Ben Khamsa, tout le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels qui consiste en une cafétéria; exploité au local extrait de l'immeuble sis à la route El Ain Km 05 - Sfax, non inscrit au Registre National des Entreprises.

Les oppositions se font au bureau du rédacteur du contrat Maître Mohamed Ben Mahmoud, Avocat à la cour de cassation sis au 63 Rue Taher Sfar, 3000 - Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au Journal Chourouk du 13 septembre 2024 numéro IP0424/01302.

2024X01179FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente sous seing privé le 4 septembre 2024 enregistré à la recette des finances Diar Al Wafa Sfax le 6 septembre 2024 quittance n°Mo88958 enregistrement n°24204540.

Monsieur Rafik El Wakil a vendu à monsieur Fawzi Ben Abidi Nasser la totalité du fonds de commerce ayant pour activité «HAMAS» sis à immeuble Choura route Menzel Cheker km 1 avenue 20 Mars.

Toute opposition doit être déposée chez la rédactrice du contrat Mme Zaidi Manel avocate à la cour d'Appel sis à la Rue Patrice Lumumba immeuble Sfax City 5ème étage bureau n°29 dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal Assabeh du 14 septembre 2024.

2024X01185FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 31/8/2024 enregistré à la recette des finances Bab Souika le 6/9/2024 quittance n°M066365 enregistrement n°24202830

Mr. Khaled ben Nasr ben Bel Hadj Ali Bouaziz C.I.N n°05279948 a vendu à Mr. Sami ben Mostapha ben Khmaies Daghar C.I.N n°08315754 le fonds de commerce sis au 5 rue Médenine El Hafssia Beb Souika Tunis destiné pour Maroquinerie et Cuir.

Les oppositions seront déposées à l'adresse du fonds selon loi.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 12 septembre 2024.

2024402316FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 30/8/2024 enregistré à la recette des finances Charguia sous n° 24209338 Reçu n°M0106512, M Bilel ben Ezzedine Elhosni CIN n°09483244 vend le fonds de commerce sis au 18 avenue Ibn Abderrafia cité Elkhadra Tunis, à Ahmed ben Mahmoud Yadess CIN n°06357046, exploité comme boucherie les oppositions seront recevables entre les mains de Ahmed ben Mahmoud Yadess dans 20 jours à compter de la date de la publication du présent au journal officiel de la République Tunisienne à l'adresse suivante : 18 avenue Ibn Abderrafia cité Elkhadra Tunis.

Cet avis a déjà été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien parus le 12 septembre 2024.

2024402323FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'ASSP en date du 21/8/2024 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 02/9/2024 sous le n°24203969 quittance n°64192 Yemna Hemissi demeurant au numéro 17 rue Ibnou Sina Sidi Daoud CIN 00327161 en son nom et au nom de ses fils par procuration Mohamed Achref Hedrich CIN 15001603 Oussama Hedrich CIN 04723649 ont cédé tout le fonds de commerce, avec ses éléments corporels et incorporels sis au 13 avenue de la Liberté à Tunis exploité en tant que prêt à porter à Donia Hedrich. Les éventuelles oppositions seront reçues dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains chez Maître Sonia Aouina Avocat ayant son cabinet au B29 im. Safsaf Rue Chat Roman Montplaisir Tunis.

Cette publication est parue au journal la Presse du 13/9/2024.

2024402324FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 29/05/2024 enregistré à la recette des finances la Marsa le 9/8/2024 quittance n°105154 enregistrement 24205241, Madame Ryhanne REMMIDA CIN n° 09633381 a vendu à la Société «Y YAHOUI» société à responsabilité limitée identifiant Y1836431 le fonds de commerce exploité dans le local sis au n°8 Rue 2 Mars 1934 Marsa, tout commerce avec tous ses éléments, les oppositions devront être notifiées chez Maître Mouna Maghroum, avocate à la cour de cassation; dont bureau est au 71 Av de l'Indépendance le Bardo dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cette publication est parue au journal Echourouk du 13/9/2024.

2024402326FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant acte de location en gérance libre daté du 22/7/2024 enregistré à la recette des finances Hammam Chatt le 12/8/2024 le n°24301502 quittance n°M034038, Monsieur Mounir Ben Taher Ouertani a loué en gérance libre à Monsieur Mohamed Ben Tebrizi Jouini tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour Salon de thé Catégorie 1 nommé par «Prima Vira» sis à Résidence Morjene 2 Bloc E rez-de-chaussée N°81 Borj Cedria Hammam-Lif à compter du 01/7/2024 au 30/6/2025 renouvelable.

Cet avis a été déposé au Journal Echourouk du 14/9/2024.

2024T00893FCCC3

Location d'un local de commerce - gérance libre

Par le biais d'un contrat de location sous-seing privé en date du 3/5/2024, enregistré à la recette des finances de Djerba Midoun le 13/5/2024 sous le numéro 24302142, quittance n°M044361.

Monsieur Samir Ben Mohamed Ben Ameur Saoud, a loué sous-titre de gérance libre un local avec tous ses éléments corporels et moraux, qui est tout le rez-de-chaussée du son bâtiment sise à la zone touristique Djerba Midoun titré sous le numéro 26422 Médenine, comprenant un magasin des produits traditionnels et un autre des produits alimentaires et un centre de massage au profit de la société YASMINA CENTER, à responsabilité limitée, son gérant Mr. Saoud Samir.

Toutes les oppositions seront reçues chez le locataire au local loué, dans un délai de 20 j de la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 14 septembre 2024.

2024R02366FCCC3

Gérance Libre

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par maître Med Chokri Atallah avocat à la cour de cassation matricule fiscal 140530B enregistré à la recette des finances Mansoura Kairouan en date du 10/9/2024 reçu n°M078785.

Les propriétaires M Hassan Banbaji titulaire de la CIN n°02023289 et Mme Kaouthar Allagi CIN n°02029675 louent à la Société Académie Six douze représentée par son gérant. Société à responsabilité limitée identifiant Unique au RNI n°1555206C tout le fonds de commerce consacré à l'activité de l'enseignement sis à l'avenue Jamel Abdennacer cité mansoura Kairouan dont les éléments corporels et incorporels.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 18/9/2024.

2024S01172FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 15/3/2024 enregistré à la recette des finances de Monastir le 19/4/2024 sous le n° de quittance M031796 et le n° d'enregistrement 24303203, les héritiers de feu Naceur Ammar qui sont sa veuve Najah Ibrahim, titulaire de la C.I.N n°04097230 et son fils Lotfi, titulaire de la C.I.N n°06973099 et sa fille Olfa, titulaire de la C.I.N

06992260 et sa fille Nour, titulaire de la C.I.N 14043748 ont loué à Mr Sami Ben Mongi Drawi titulaire de la C.I.N n°06888110, la totalité du fonds de commerce qui est un atelier de mécanique de réparation de peinture et de vente de pièces détachées automobiles, exploité dans le local commercial situé sur la route de la corniche Monastir, pour une durée de deux ans renouvelables du 01/3/2024 au 28/02/2026.

2024S01175FCCC3

Avis

En vertu d'un acte signé le 23/8/2024, enregistré à la recette des finances de la route de Tunis Sfax le 28/8/2024, quittance M090529, enregistrement n°24303896 et en utilisant une procuration rédigée le 7/4/2024 de la part de son mari Mohamed ben Belgacem titulaire de la carte d'identité n°05381543, Olfa Boukhatem, titulaire de la carte d'identité n°05376247, a loué à Hamdi Rebhi titulaire de la carte d'identité n°11122682, un fonds de commerce (cafeteria wake up) situé à route sidi Mansour km 10.

Le prix de la location gérance a été fixé à 10.000 dt par an.

Les oppositions seront présentées auprès du locataire à son adresse route Sidi Mansour km 10 Sfax, et ce dans les 20 jours qui suivent cette annonce.

Une copie de cette annonce a été publiée au journal «Dar Assabah» le 11/09/2024 P. 11.

2024X01186FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Maître Ben Younes Abdelhakim

Avocat à la cour de cassation

Place Mohamed Ali

Houmet souk jerba

Tél : 75 652 690

MF : 352342B/A/P/000

En vertu de l'acte S.S.P du 5/7/2024 enregistré à la recette des finances Jerba le 9/7/2024 Quittance n°M079056 enregistrement n°24304897, publié aux journaux le Quotidien et El chourouk du 27/8/2024, Mme Afifa Ben Hmidan, demeurant à Robbana Jerba a loué à Mme Ameni Ben Younes, résidente à Robbana Djerba le fonds de commerce situé à la rue Jemaa Ghourba Houmet Souk Djerba, exploité à exercer L'activité de vente des lunettes médicales et solaires et ce qui suit opticienne). Toutes les oppositions devront être déposées auprès de locataire à Robbana Jerba dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2024402311FCCC3

Résiliation du contrat de location

En vertu d'un contrat en date du 3/9/2024 enregistré à la Recette des Finances cité Ettadhamen le 6/9/2024 sous n°24305598, Q n°M081268, madame Salwa Meddeb Hamrouni CIN n°05852455 et la société Dar Eya RNE n°1317051A domicilié au jardin Menzeh2 cité Ennasr Mnihla ont résilié le contrat de location du local à usage commercial enregistré à la recette des finances Ettadhamen le 3/10/2013 sous n°13302839, Q n°42710 contre un montant de 30.000.000

La somme de trente milles Dinars (30.000,000 Dinars) est conciliée entre les Mains de madame Salwa Meddeb Hamrouni.

Les oppositions sont acceptées à l'adresse de madame Salwa Meddeb Hamrouni sis 3 rue Amman el Menzeh 8 Ariana pendant la période légale.

Ce texte a été publié au journal le Quotidien du 17/9/2024.

2024402322FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution du Syndicat des copropriétaires du complexe immobilier

"Résidence Nour à El Mourouj 5"

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale des copropriétaires du complexe immobilier "Résidence Nour à El Mourouj 5" en date du 10 juin 2024, enregistré auprès de la recette des finances de la rue Ghandi à Tunis sous le numéro 24803810 du 26 juin 2024 reçu numéro M055432, le Syndicat des copropriétaires du complexe immobilier "Résidence Nour à El Mourouj 5" a été constitué, et le comité élu est composé des personnes suivantes :

Président : Salem Hamdi

Secrétaire général : Samir Ben Amer

Trésorier : Fares Al-Addouli.

2024R02367APSF1

Constitution d'un groupement de développement Agricole

Suite à la demande de constitution d'un GDA en date du 14-12-2006 sous le numéro 46/2006. Il a été constitué un Groupement de Développement Agricole comme suit :

- Zone d'activité : Zouarine

Secteur : Zouarine est

Délégation : Dahmanie

Nomination : Batten Charki

Siège social : Zouarine

- Nom du président du conseil d'administration : Abdalah Issaoui

Missions : La protection et L'équipement du périmètre d'intervention et l'exploitation des systèmes d'eau.

- L'Accomplissement d'une manière générale de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérents.

2024R02373APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Des bénévoles pour vous

Objectifs :

- Chercher à éduquer les jeunes sur les droits de l'homme et la citoyenneté

- Soutenir le travail civique bénévole auprès des jeunes de la région et renforcer le rôle de l'association dans la vie publique

- Contribuer au respect de l'environnement

- Etablir des relations avec des associations similaires dans leurs activités

Siège social : Imprimerie Achraf Rue Farhat Hached 4060 Kalaa Kébira.

Membres de l'organe directeur :

- Présidente : Chouari Hanen

- Secrétaire générale : Chouchen Selma

- Trésorière : Karima Boukadida

- Chargée des médias : Belsem Ben Aicha

- Chargée des relations entre les composantes de la société civile : Fatma Ben Aicha.

2024S01171APSF1

Constitution d'un syndic des propriétaires

Immeuble «Belvédère Palace»

Suivant PV de l'assemblée constitutive en date du 17/5/2024 rédigé par l'huissier notaire Mr Khaled Ibn Taieb, déposé à la municipalité de Sousse le 8/8/2024, il a été mentionné la constitution du syndicat et l'élection de comité du syndic des propriétaires de l'immeuble «Belvédère Place», sise à l'Avenue Maghreb Arabe Sousse et qui se compose de :

Président : Mr Abdelmajid Bouraoui

Vice-président : Mr Mohamed Sahbi Laiouni

Trésorier : Mr Mohamed Benzarti

La nomination de Mme Soumaya Rjab en tant que Syndic Immobilier Professionnel selon procuration en date du 23/7/2023.

2024S01177APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement de bureau du syndicat des copropriétaires

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires de la résidence selma 2 Rue Zarmeddine Boumhel Bassatine, tenue dans les lieux sis à ladite Résidence le 26/11/2023 enregistré à la recette des finances Boumhel le 5/9/ 2024 sous le n°27702959 quittance n°57608 dont deux exemplaires de ce procès ont été déposés à la même recette.

Il a été décidé la nomination d'un nouveau bureau qui se compose comme suit :

- Mr. Lotfi Taga Mondher : Président

- Mr. Sadok Toumi : Trésorier

- Mr. Mourad Laabidi : Membre

Pour une période de deux années à compter de ce jour, renouvelable par tacite reconduction.

2024R02365APSF2

Election des membres de syndic résidence «Green»

Suivant P.V de l'Assemblée en date du 26/02/2024, les copropriétaires de la résidence «Green» située à l'avenue Mohamed Abdelwaheb B.P 2092 et Rue des mères de Tunis enregistré à la Recette des finances El Manar le 16/9/2024 sous le n°24803294, quittance n°M069309 il a été décidé :

- Approbation du rapport financier et moral pour l'année 2023

- Election du nouveau conseil syndical

Mr Jameleddine Ben Ameur : Président

Mme Souad Zouari : Trésorière

Mme Sourour ben Ameur : Secrétaire générale.

2024402320APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques par licitation

D'un immeuble immatriculé

Maître Abdelkader ben Romdhane

Avocat à la cour de cassation

10, rue eve nohel 2ème étage app 06 Tunis

Tél : 98610752

Le poursuivant : Madame Rebeh Bjaoui et monsieur Sahbi Mezlini et monsieur Hédi Mezlini et madame Habiba Mezlini et Halima Mezlini demeurants au n°7 Av Irtiah cité Ibn Khaldoun Tunis élu comme domicile cabinet de leurs avocat maître Abdelkader ben Romdhane avocat à la cours de cassation 10, rue eve nohel 2ème étage app 06 Tunis.

Le poursuivi : Zina bent Amor ben Mohamed ben Belgacem Mezlini demeurant au n°7 Av Irtiah cité Ibn Khaldoun Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Abdelkader ben Romdhane avocat à la cour de cassation MF : 0513693TP000 son adresse 10, rue eve nohel 2ème étage app 06 Tunis.

Désignation de l'immeuble saisi :

La totalité de l'immeuble sis au n°7 rue Irtiah cité Ibn Khaldoun Tunis objet de titre foncier 132089 Tunis dénommé MEZLINI d'une superficie 110 mètres carrés et représente 180 parts représente une maison édifiée sur deux étages : le rc d'une superficie 110 mètres carrés consiste en deux chambres à coucher, petite chambre, une cuisine et toilette dont la superficie couverte est de 70 mètres carrés et hall de 40 mètres carrés et escalier.

Le premier étage comprend un salon, deux chambres, cuisine et toilette d'une superficie couverte de 70 mètres carrés avec un escalier menant au toit d'une superficie de 74 mètres carrés où on trouve une chambre de 20 mètres carrés sans carrelage juste cimenté.

Mise à prix : soixante dix huit mille et cinq cents quarante cinq dinars (78545 d) prix fixé après deux mises à jour par l'expert judiciaire nommé par le tribunal Monsieur Ahmed Ben Hassen Ben Latifa la première suite à une ordonnance sur requête de la part de président du tribunal de 1ère instance de Tunis 4050 daté le 13 septembre 2022.

Et la deuxième suite à une ordonnance sur requête de la part de président du tribunal de 1ère instance de Tunis n°35649 daté le 30 novembre 2023,

Sans compter les frais de poursuite qui seront fixées ultérieurement le jour de l'audience.

Date, heure et lieu de l'enchère : le mardi vingt neuf octobre (29/10/2024) à neuf heures du matin et les heures qui suivent devant la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Tunis sis à beb bnat Tunis à la salle d'audience désignée.

Condition de visite de l'immeuble : tous les jours de la semaine sans condition spécifique.

Observation : chaque intéressé désirant participer à l'achat peut consulter le cahier des charges auprès du greffier du tribunal de 1ère instance de Tunis ou auprès de bureau de l'avocat poursuivant maître Abdelkader ben Romdhane avocat à la cours de cassation 10 rue eve nohel 2ème étage app 06 Tunis.

La participation aux enchères n'est possible que par la voie d'un avocat et après consignation du 1/3 du prix ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable sauf le poursuivant et le copropriétaire est exonéré de cette condition selon art 425 cpcc. Les étrangers doivent se munir d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2024T00836VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Etude Maître Nadya Chatty Benchikh

Avocat

4 Rue Ibrahim Jaffel Menzah4 Tunis

IU : 1831730

Email : dr.chattybenchikh.avocat@gmail.com

Tél : 71231890/23937023

1. Partie saisissante : La banque Tuniso koweitienne en la personne de son représentant légal, SA inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 012357/ S siège social sis au 10 bis MOHAMED V, élisant domicile à l'Etude de son avocat poursuivant Maître Nadya Chatty Benchikh, sise au 4 Rue Ibrahim Jaffel, Menzah 4 - 1004 Tunis, MF : 1831730/k.

2. Partie saisie : Mohamed Sahbi Attia CIN n°06251266, agriculteur de profession, demeurant à l'Avenue du Martyre Ben Salem, Dar Chabane el Fehri, 8011 Nabeul.

3. Description de l'immeuble objet d'adjudication : Toute la propriété appelée MARWA objet du titre foncier n°617634, qui constitue en une maison sise à ouadi swihel Nabeul, constituée d'un sous-sol, un rez-de-chaussée et deux autres étages en hauteur le sous-sol contient des toilettes, chambre à réserves alimentaires, chambre à manger, cuisine, salon, hall, des escaliers qui mènent au rez-de-chaussée. Le rez-de-chaussée se compose d'une véranda, hall, salon, quatre chambres, hall une salle de bain, un dressing et des escaliers qui mènent au 1er étage. Le premier étage est constitué d'un hall, un grand salon, un balcon, une cuisine, une salle de bain, et d'escaliers menant au second étage. Et sa superficie bâtie est de 96 mètres carrés. Le second étage se compose d'un hall.

L'immeuble se compose d'un garage, et est considéré du haut standing.

4. Prix de l'immeuble objet de l'adjudication après rabaissement de la mise à prix initiale de 40 pour cent, trois cent vingt six mille cent vingt huit dinars 200 millimes (326128.200 dinars) Frais en sus.

5. Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le 21 octobre 2024 à partir de 9h du matin devant la chambre des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Nabeul, sis à l'Avenue Taib Mehiri Nabeul.

6. Visite et conditions de participation : la visite aura fieu à l'adresse de l'immeuble aux heures de travail et sans conditions précises La consultation du cahier des charges, se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de (mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Nabeul.

2024T00889VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Etude Maître Nadya Chatty Benchikh

Avocat

4 Rue Ibrahim Jaffel Menzah4 Tunis

IU : 1831730

Email : dr.chattybenchikh.avocat@gmail.com

Tél : 71231890/23937023

1. Partie saisissante : La banque Tuniso koweitienne en la personne de son représentant légal, SA inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 012357/ S siège social sis au 10 bis MOHAMED V, élisant domicile à l'Etude de son avocat poursuivant Maître Nadya Chatty Benchikh, sise au 4 Rue Ibrahim Jaffel, Menzah 4 - 1004 Tunis, MF : 1831730/k.

2. Partie saisie : Mohamed Ali ben Fehri ben Béchir Attia, demeurant à l'Avenue du Martyre Ben Salem, Dar Chabane el Fehri, 8011 Nabeul.

3. Description de l'Immeuble objet d'adjudication : Toutes les parties indivises qui reviennent à la partie saisie, et qui consiste en 270.63/8767 de l'immeuble objet du titre foncier n°527441 appelé SALMA sises à rue Amine Chebbi à coté de l'avenue Jallouli Farès à la cité Pasteur, à Dar Chabane El Fehri, Nabeul. Et constitue une villa jumelée style américain et s'étend sur 228 mètres carrés à peu près. Un rez-de-chaussée dont la superficie est de 184 mètres carrés, comprend un salon, deux chambres, une salle d'eau avec une douche, une cuisine, une véranda dont le carrelage en carré de marbre et des escaliers qui emmènent au toit. Le premier étage est de superficie 44 mètres carrés comprenant une chambre, une salle de bain, l'immeuble contient un chauffage central, Comprend aussi un petit jardin.

4. Prix de l'immeuble objet de l'adjudication après rabaissement de la mise à prix initiale de 40 pour cent deux cent vingt deux mille trois cent cinquante sept dinars 600 millimes (222357.600) dinars, Frais en sus.

5. Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le 21 octobre 2024 à partir de 9h du matin devant la chambre des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Nabeul, sis à l'Avenue Taib Mehiri Nabeul.

6. Visite et conditions de participation : La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures de travail et sans conditions précises La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant, Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de (mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Nabeul.

2024T00890VEPA1

Vente aux enchères publiques
Etude de Maître Hidri Faten
Avocate à la cour de cassation
58 Rue Al Djazira 5ème étage Tunis
71.326.657

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, représentée par son président directeur général, S.A. Identifiant unique 0000110F ayant son siège social; 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie : Maher Ben Fadhel Toujeni demeurant à el Manar II n°11 avenue Taner Ben Ammar bloc A App n°80 Tunis et rue kourba résidence Bardo el jadida kssar essaid 2 cité Etadhamen Ariana ; en sa qualité de débiteur CIN n°07377473.

Fadhel Ben Salah Toujani ; Demeurant à Douar Hicher rue 1211 Ariana et à l'angle rue joumine N°21 et rue Hammamet douar Hicher Manouba en sa qualité de caution réelle solidaire et hypothécaire CIN n° 02138692.

L'avocat poursuivant : Maître Hidri Faten, avocate à la cour de cassation, 58 rue Al Jazira Tunis MF 114576/S.

Les parts indivises saisies et mises en vente : "Ce sont des parts immobilières indivises de 180 parts 135860 parts de la totalité de la superficie de l'ensemble du bien immobilier de 180 m²/35860 m², objet du titre foncier n°22385 Manouba nommé «Sayda 953 situé à l'angle de la rue Joumine n°21 et rue Hammamet douar hicher Manouha, sur lequel est construit un bâtiment qui se compose d'un rez-de-chaussée et 2 étages; le rez-de-chaussée se compose de 2 chambres, cuisine; salon et salle de bain d'une superficie couverte de 156 m² ; 1er étage se compose d'une pièce séparée ouvrant sur une cage d'escalier à coté duquel se trouve un appartement composé de 2 chambres ; salon et salle à manger, toilette et douche; et cuisine d'une superficie couverte de 140 m², le 2ème étage se compose de 2 sections une en cours de construction, les travaux ont avancé de 60% il se compose d'une grande chambre accessible par la 2ème section qui se compose de salon; et chambre et toilette, douche, cuisine d'une superficie couverte de 140 m².

Mise à prix : la mise à prix est de 457.985.660 dinars, outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : Mercredi 23/10/2024 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance Manouba; Route oued ellil Manouba. La visite est possible tous les jours.

2024T00891VEPA1

Vente d'un fonds de commerce
Aux enchères publiques
Etude Maître Manai Riad
Huissier de Justice
61 Avenue Habib Bourguiba Jendouba Tél : 92563541

- Créancier poursuivant : Torkhani Hassen Ben Lamjed Demeurant à Bousalem Jendouba

- Son avocat Maître Yahyaoui Walid 70 rue Ali Belhwane Jendouba

- Débiteur poursuivant : Benguaji Mounir ben Mohamed RNE 0463988 C demeurant à rue Habib Bourguiba Bousalem Jendouba.

- Décision de vente : jugement de vente n°187/2023. Rendu le 18/12/2023 par la cour d'appel de Jendouba et modifié au débiteur le 24/01/2624 suivant T.P.V n°6866 et établi par l'huissier de justice Manai Riadh Jendouba.

- Le fonds de commerce exposé à la vente quincaillerie bengaji Mounir situé à la rue Habib Bourguiba n°149 Boussalem Jendouba.

- Les éléments de ce fonds de commerce + les éléments incorporels : la clientèle l'achalandage, le nom commercial l'enseigne ; droit de bail + les éléments corporels : l'équipement et les éléments matériels comptoir en bois - tarmes - fils électrique peinture

- Brouettes ...

- Surface de fonds de commerce : une pièce 21, 528 mètres carrés. La mise à prix totale : cinquante trois mile quatre cent dinars (53.400.000)

- 23.400.000 D éléments incorporels

- 30.000.000 D éléments corporels.

- Frais sont à la charge de l'acheteur d'adjudication les frais qui seront annoncés le jour de l'adjudication

- Lorsqu'ils sont déterminés définitivement.

- Date et lieu de la vente : samedi vingt huit septembre 2024 (28/9/2024) à 10 H de matin ou lieu

- De fonds de commerce situé 149 rue Habib Bourguiba Bousalem Jendouba.

- Observation :

N'est admis à participer aux enchères s'il n'a avancé le dixième (1/10) de la mise à prix et en le payant espèces à l'huissier de justice ou en présentant un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable pour plus de renseignement consulté le cahier des charges auprès de l'huissier de justice chargé de la vente et il est possible de visiter le fonds de commerce au rendez vous.

2024R02316VEPA1

Vente aux enchères publiques
Après réduction de 40%
(Adjudication d'un immeuble immatriculé)
Etude Maître Anis Ben Kahla
Avocat à la cour de cassation
49 Avenue Habib Bourguiba - Nabeul

Partie poursuivante :

Amel Ben Houria, demeurant à l'Avenue Kerkouane, Hammam Leghzaz, Kilibia - Nabeul qui a élu domicile chez son avocat Maître Anis Ben Kahla, 49 Avenue Habib Bourguiba - Nabeul

Partie saisie (débitrice) : Mohamed Ben Jemaa Rifaii, demeurant Oued El Khatf Kilibia - Nabeul.

Avocat poursuivant : Maître Anis Ben Kahla, Avocat auprès de la cour de cassation, 49 Avenue Habib Bourguiba - Nabeul.

Désignation de l'immeuble saisi :

La propriété telle que décrite par l'expert Mahmoud Ben Abda consiste à la totalité du terrain nu agricole objet du titre foncier 652970 Nabeul situé à Oued El Khatf - Kilibia, Nabeul. Constitué par une parcelle de terrain d'une superficie de 1752 m². Limitée à l'Est par une route goudronnée.

Mise à prix :

Quarante-six mille cent quatre vingt un dinars 328 millimes (46.181.328D) Outre les frais légaux que le tribunal a estimé lors de la première assemblée

à trois mille cinq cent quarante trois dinars 412 millimes (3.543.412 d), auxquels s'ajoutent les frais de légaux de la deuxième séance et les honoraires d'avocat qui seront fixés le jour de l'audience d'adjudication par le tribunal.

Date et lieu de l'adjudication : (Lundi 21/10/2024) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Nabeul à partir de 9 h du matin.

La visite des lieux : Tous les jours sur les lieux, et pour de plus amples renseignements, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Nabeul.

Observation :

Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le tiers (1/3) de la mise à prix ou bien être muni d'un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable, du montant d'un tiers (1/3) de la mise à prix les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable du gouverneur de Nabeul telle que exigée par la loi.

2024R02361VEPA1

Vente aux enchères publiques

Demandeur de saisie : Khalid Abbes demeurant la Chebba élisant domicile à l'étude de son Avocat Maître Noureddine Berioul, Avenue 2 Mars Mahdia (c i n n°03972888).

Frappée de saisie : Aymen Abbes demeurant à rue Mansour Mbaya la Chebba Mahdia (c i n n°03852859).

Avocat poursuivant : Maître Noureddine Berioul avocat à la cour de cassation rue 02 mars 1934 Mahdia.

Immeuble à vendre : toute la part indivisible égale à un quart du local se situant au lieu dénommé garât table au sein du plan d'aménagement de la chebba. Il est destiné à usage d'habitation d'une superficie de 5950 m. Les limites de tout le local au nord et à l'est une rue ouverte, au sud les héritiers de zenin et les héritiers de Mohamed Jribi et à l'ouest les propriétaires de Dar Farradi et Ilfalih Folly et les tiers.

Mise à prix : cent quarante-huit mille sept cents cinquante dinars (148750.000d) suivant le rapport d'expertise de monsieur l'expert Mohamed Ati.

Date et lieux des enchères : le lundi vingt huit octobre l'an deux mille vingt quatre (28/10/2024) à neuf heures du matin à l'audience publique des criées du tribunal de première instance de mahdia.

La visite de l'immeuble à vendre peut se faire chaque jour de 8h à 17h.

2024S01165VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant 2 rue de Turquie Tunis, Immatricule RN E n°0000120H Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Hamdi Touati, Titulaire de la CIN n°02965857, demeurant à Oued Kharroub n°7 rue 142 Sousse.

Madame Abra Abdelbari, Titulaire de la CIN n°02995714, demeurant à Khezama Ouest rue Abdelaziz Jerbi Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, rue Mikhail Naimy Hammam Sousse, M.F : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité du titre foncier n°133809 Sousse, parcelle n°12, se compose d'un appartement au rez-de-chaussée d'une superficie de 68 m² avec des parts indivises 326 / 1000 parts, l'appartement se compose d'un séjour, trois chambres à coucher, salle de bain, cuisine et terrasse, situé à cité Erriadh Sousse.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Sousse le 17/10/2024 à partir 9h.

Mise à prix :

Cent mille Dinars (100.000,000 D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2024S01173VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa direction régionale, RNE n°0000110F.

Partie saisie : Chokri Ben Anwar Ammar, titulaire de la CIN 08184462, commerçant, demeurant à la route Mahdia, km 3, Markez Hached Sfax ou à la route Menzel Chaker km 0.2 Sfax 3072

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sis à rue Kairouan immeuble les 4 saisons bloc D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

Les 90 parts indivises de la totalité de 335 parts (90/335 parts) dans l'immeuble objet du titre foncier n° 121344 Sfax dénommée «WIDED» situé à route Mahdia, km 3 impasse Ammar Sfax. Sa superficie totale est de 335 m².

Les parties saisies, représentent, selon l'expertise de Mr Muhammad Walha, une maison d'une superficie de 90 m², accessible à travers une impasse du coté nord.

La construction est carrelée, son plafond est de 3.30 m de hauteur, elle contient *un couloir, *un salon avec une fenêtre donnant sur le coté nord, *une pièce munie d'une fenêtre ouvrant sur le sud et une autre munie d'une porte fenêtre donnant sur l'Est, *une cuisine dont les murs sont couverts de porcelaine à une hauteur de 2,20 m, munie d'une fenêtre et équipée de sous armoires et d'un placard mural, *une salle de bain équipée, revêtue de porcelaine à une hauteur de 2,20 m, *d'une salle d'eau et d'une terrasse couverte d'une largeur de 1,00 m.

La construction est équipée d'électricité et de l'eau potable.

Elle est limitée du sud, de l'Est et de l'ouest par Anwar Ammar - une partie du reste du titre foncier 121344 Sfax et du nord par une impasse de 6 m de largeur d'où la façade de l'immeuble et son entrée.

La mise à prix : 43.200.000 D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu lundi le 21/10/2024 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à Sfax rue Aboulkacem Chebbi.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2024X01182VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque de Tunisie et des Emirats, Société Anonyme, inscrite au R.C au trib de Tunis sous le n°B140831996, siège social actuel est au lot AFH - BC8 Boulevard Beji Caid Essebsi, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis ayant son domicile élu à l'étude de son avocat maître ben Abdallah Rim sis à Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax - en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie saisie : Riadh Ben Habib Kammoun, titulaire de la CIN 001342544, gérant d'un établissement, RNE 0728182P, demeurant à la route de Gremda km6 rue 2 mars 1934 impasse 20 maison 1 Gremda Sfax en sa qualité de débiteur hypothécaire.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah ayant son étude à rue Kairouan immeuble les 4 saisons bloc D Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de l'immeuble nommée «RIADH» objet du titre foncier n°77256 Sfax, situé sur la route de l'Afrane, km 6, rue 2 mars, Sfax. C'est un terrain d'une superficie de 1 165 m², sur lequel est édifiée une villa moderne à deux étages, clôturée de murs des quatre côtés, enduits tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, à une hauteur de 2,20 m.

L'entrée à la propriété se fait du côté ouest à partir d'une 1ère porte en fer de 1,60 m de largeur, puis une deuxième porte en fer avec télécommande de 4,80 m de largeur.

La villa se compose de 2 étages, chacun d'une superficie de 180 m², comme suit :

- Le rez-de-chaussée comprend une entrée ouest, avec un sol en marbre de haute qualité et un plafond en staff. Il contient une véranda avec un toit en staff, donnant, sur les cotés sud et Est et un sol en marbre, *un hall de réception spacieux avec 4 fenêtres donnant sur le coté sud et une porte fenêtre menant à la véranda du coté Est, *un séjour spacieux, 2 couloirs dont l'un contient un placard. Une suite parentale munie d'une salle de bain équipée d'appareils sanitaires et céramiques de haute qualité, et d'un dressing* Une chambre d'amis avec un placard mural et une fenêtre *Une salle d'eau *Une cuisine équipée de haute qualité avec une porte fenêtre donnant sur une terrasse sans toit- sèche-linge munie d'une petite pièce avec douche.

- L'étage supérieur dispose d'une entrée ouest, également avec un sol en marbre de haute qualité et un plafond en staff. Il contient un hall de réception spacieux, *un salon spacieux, *un couloir, * 3 chambres spacieuses, *une salle d'eau et une cuisine équipée de haute qualité.

Dans le coin nord ouest de la villa se trouve un entrepôt ouvrant sur le coté ouest dont le sol est en parterre, il contient une cuisine, deux placards, une fenêtre et une porte menant à la terrasse.

Dans le coin Est du terrain, est construite une piscine de 34 mm, suivie d'une zone carrelée de 7/10m, ainsi qu'une salle d'eau équipée d'une douche et d'un WC. L'emplacement de la propriété est bon, elle est équipée d'électricité et d'eau potable, de chauffage central et de panneaux de tension.

L'équipement en bois est de haute qualité et les fenêtres sont en aluminium avec roulants électriques et protégé par un fer.

Du côté sud du terrain, on retrouve, un jardin arboré avec de nombreuses plantes et arbres, et aussi un «majel» équipé d'un moteur électrique.

L'ensemble de la propriété est limité du sud par une route goudronnée - rue 2 Mars, de l'Est par Amin Kammoun, du nord, par Hala Kammoun et de l'ouest par une voie publique.

La mise à prix : 596.640.000 D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu mercredi le 23/10/2024 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance Sfax2 sis au 4 rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2024X01183VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Après déduction du prix

Etude Maître Ben Said Hanen sis 7 rue Victor Hugo Immeuble Borgi Sfax

Matricule fiscal : 000PA1081866/B

Partie poursuivante :

Bank Tunisienne de Solidarité représentée par son représentant légal dont le siège social est au 56 rue Mohamed el Khames 1002 Tunis immatriculée au registre de commerce sous le n°B1162831997 au siège de sa succursale Sfax 2.

Partie saisie :

Hassen El Fehri sis à la Route Tunis km 1.5 Bouret Khmekhem Sfax et aussi Route Habenna KM 6 immeuble Nour El Houda n°4 et n°5 Sfax.

L'avocat poursuivant :

Maître Ben Said Hanen Avocat à la cassation sis 7 rue Victor Hugo Immeuble Borgi Sfax.

L'immeuble soumis à l'adjudication

Consiste en 1/2 de l'ensemble de la propriété située à Rue Sousse liant route Saltnia et Habenna km4 Sfax. Il s'agit d'un appartement se trouve au 2ème étage d'une superficie d'environ 129 mètres carrés avec les parties communes de l'immeuble. Composé de quarte chambres, une cuisine, une salle de bain et toilettes avec 2 balcons. Elle est bordée au nord par Mostafa Dhuib, bordée au sud par Abdelkader et Abdelhamid Mhirsi. Elle est bordée à l'ouest par le voisin Saleh Tounsi et bordée à l'Est par une rue.

Mise à prix après déduction du prix :

Trente quatre mille huit cent trente dinars (34.830.000d) majoré des droits et frais divers.

Date de l'adjudication

L'adjudication aura lieu le lundi 14 octobre 2024 (14/10/2024) à neuf heures du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sis à la Rue Abou Kacem Chebi Sfax.

Note :

1/ L'appartement soumis à l'adjudication est visité chaque jour durant l'horaire du travail.

2/ Pour autres renseignements il convient de contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges ou l'étude de l'avocat poursuivant.

3/ Tout participant à l'adjudication devra consigner le tiers de la mise à prix et ce avant le délai de l'adjudication.

4/ Le participant étranger devait en outre avoir obtenu l'autorisation du gouverneur.

2024X01184VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé objet du titre foncier N°186480 Tunis

(1ère audience)

Cabinet Maître Sahbi HADRICH

Avocat à la cour de cassation

24 rue Cyrus Le Grand - Tunis

Tél : 71.340.429

GSM : 58.351.552

1) Le créancier saisissant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" en la personne de son représentant légal, S.A, MFU N°: 000110F, ayant son siège social au n°70-72 avenue Habib Bourguiba, - Tunis, élisant domicile chez son avocat Maître Sahbi Hadrich, dont l'étude est sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, Tunis.

2) Le débiteur saisi :

- Mr. Hamza Ben Mohamed KTARI (C.I.N n°05457662), demeurant au n°13 avenue Roosevelt, La Goulette, - Tunis.

- Mr. Mohamed Ben Tijani KTARI (C.I.N n°00230028), demeurant au n°13 avenue Roosevelt, La Goulette, - Tunis ou bien : au N° 03 rue Rabat, La Goulette, - Tunis.

- Mr. Imed Ben Mohamed KTARI (C.I.N n°05410659), demeurant au n°13 avenue Roosevelt, La Goulette, - Tunis.

3) L'avocat poursuivant :

Maître Sahbi Hadrich Avocat, (MF N°: 0510376V/P/A/000), dont l'étude est sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis.

4) Désignation de l'immeuble saisi et mis en vente :

Selon les données du registre foncier :

La totalité de l'immeuble revenant à titre de propriété aux débiteurs saisis, sis à La Goulette, Tunis en bordure de deux impasses, d'une superficie totale de 02 a 97 ça (297 m²), fractionné en 297 parts, dénommé "KTARI", faisant l'objet du titre foncier n°186480 Tunis.

Selon le rapport d'expertise en date du 15/11/2023 établi par Mr. Ahmad Amine Chebbi l'expert judiciaire en matière des affaires foncières en exécution de l'ordonnance sur requête rendu par le tribunal de 1ère instance de Tunis en date du 13/10/2022 sous le n°6313 :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°186480 Tunis sis à la Goulette, Tunis rue Roosevelt. Il consiste en la parcelle n°16 du plan de lotissement di TF n°126689 Tunis, sur laquelle est construit un logement, un studio et un garage. Le logement d'une superficie de 145 m² se compose d'un salon, d'une salle de bain, d'une salle d'eau, de 03 chambres, d'une cuisine, et d'un séchoir. Le studio d'une superficie de 45 m² se compose d'un salon, d'une salle d'eau, de 01 chambre et d'une cuisine. Le garage d'une superficie de 26 m² se compose d'une salle couverte avec une porte en acier. On trouve aussi un jardin aménagé avec une salle d'eau extérieure, un cellier et un escalier pour la terrasse.

Les plafonds sont faits par des dalles et du béton armé avec un faux plafond.

Le sol est couvert de parterre en céramique, les murs et les cloisons sont faits par des briques, les portes et les fenêtres en aluminium, la cuisine est équipée et agencée, les murs des salles de bain sont couverts par la faïence, et elles sont dotées par tous les équipements sanitaires.

L'immeuble saisi est situé dans une zone résidentielle.

L'état de l'immeuble est moyen.

Les matériaux utilisés sont de qualité économique.

L'immeuble saisi est doté de tous les équipements tels que l'eau potable, l'électricité, ligne téléphonique, l'évacuation des eaux usagées et la route goudronnée.

5) Mise à prix :

Elle est fixée à cinq cent soixante dix-huit mille six cent cinquante cinq dinars (578.655,000 dinars), en sus des frais légaux et les honoraires de l'avocat qui seront fixés le jour de l'adjudication.

6) Date et lieu de l'adjudication :

La vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sis à l'avenue Bab Bnet, - Tunis, le mardi, vingt neuf octobre deux mille vingt quatre (29/10/2024), à partir de 9 heures (affaire N° : 8433).

7) Visite et constat des lieux :

L'immeuble saisi peut être visité par toute personne tous les jours durant les heures de travail en se rendant sur les lieux à l'adresse sus-indiquée et sans condition préalables.

8) Observation :

Toute personne peut prendre communication du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sis à l'avenue Bab Bnet, -Tunis, ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Sahbi Hadrich, sise au n°24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la trésorerie générale, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et ce conformément au dernier paragraphe de l'article 425 du c.p.c.c. Pour les étrangers il faut produire les autorisations requises.

2024402327VEPA1

Avis aux créanciers

Vente de la Société «EXCEL FISH comme unité économique constitué des bâtiments» - SA

Capital social : 8.450.000 dt

Siège social : Rue Mohamed 5 port de Sousse

IU : 1179546YNM/000

En vertu de la décision judiciaire rendue par le tribunal de première instance de Sousse le 2/9/2024 dossier sous le n°90, il a été décidé :

La vente de la société «EXCEL FISH comme unité économique constitué des bâtiments» d'un montant de 245.828.074 dinars.

Toute personne intéressée par le présent appel d'offres est invitée à retirer le cahier des charges auprès du bureau du syndic de faillite sis à la rue Ibn Jazar immeuble Avicenne 3ème étage, bureau n°302 Sousse contre le paiement de la somme de cent dinars (100 dinars).

Les offres doivent parvenir à l'adresse sus-indiquée sous pli fermé avec mention «à ne pas ouvrir» au nom de Mr le syndic de faillite et soit par voie postale et ce au plus tard le 1 novembre 2024 ou directement au bureau de au nom de Mr le syndic au plus tard à 12 heures.

Pour plus de renseignent, contacter les numéro suivants : 73214511.

2024S01174VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société BUSINESS INTELEGENCE TELECOMMUNICATION (BI4T)

Société anonyme

Au capital de 100.000DT, 000

Siège social : 67 rue Alain Savary, le belvédère Tunis Tunisie

Identifiant unique : 1222836E

Les actionnaires de la société INTELEGENCE TELECOMMUNICATION (BI4T) SA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire fixée pour le mardi 15 octobre 2024 à 10 heures au siège social de la société, à l'effet, de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Acceptation de la tenue tardive de l'AGO relative à l'exercice 2021.

- Lecture au vu de son approbation du rapport d'activités relatif à l'exercice 2021.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

- Lecture et approbation des états financiers de l'exercice 2021 et affectation des résultats,

- Election de nouveaux membres au conseil d'administration en remplacement des membres qui souhaitent démissionner (2 membres au minimum).

- Quitus aux administrateurs

- Approbation de l'octroi de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration et fixation du montant.

- Nomination du commissaire aux comptes pour le mandat concernant les années 2023, 2024, 2025

- Etat de l'activité actuelle et état des comptes bancaires depuis 2022.

- Questions diverses.

2024T00897SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

De la Société Tunisienne de Développement du Golf

S.A au capital de 7.605.800 dinars

RC : B1843211997

MF : 0038244WAM000

CNSS : 106739-39

Siège social : 10 Rue Pierre de Coubertin 1001 Tunis

Messieurs les actionnaires de la société Tunisienne de Développement du Golf sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mercredi 16 octobre 2024 à 9H30 au siège de l'Agence Foncière Touristique sise au 3 rue Hooker Dollitle Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du rapport transmis par le Conseil d'Administration relatif au programme d'assainissement et de restructuration de la Société Tunisienne de Développement du Golf.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2024T00898SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE D'ACCUMULATEURS NOUR

Société anonyme

Au capital de 1 500 000.000 DT

Siège social : Route de Sousse km 6, 2033 Mégrine - Ben Arous

RC : B156161997

MF : 0002386S/A/M/000

Le Conseil d'administration de la Société Tunisienne des Accumulateurs NOUR invite les actionnaires à participer à l'assemblée générale ordinaire de la société qui se déroulera mercredi 16 octobre 2024 à 10h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement de retard dans la tenue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2022

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2022 ;

3. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos au 31/12/2022;

4. Approbation des états financiers arrêtés par le conseil d'administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2022 ;

5. Approbation des conventions règlementées relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

6. Affectation des résultats de l'exercice 2022 ;

7. Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2022 ;

8. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2024R02371SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Le vendredi 11/10/2024

Société HOUDA INVEST

Société anonyme

Au capital de 8 445 000 dinars

Siège social : Dkhila, 5000 - Monastir

Identifiant Unique : 0969060T

Messieurs les actionnaires de la Société HOUDA INVEST sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 11/10/2024 à 10h au siège de la société sis à Dkhila Monastir, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée;

2) Lecture et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2022, du rapport général du commissaire aux comptes et du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022 ;

3) Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des opérations réglementées prévues par les Articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales réalisées durant l'exercice 2022 ;

4) Quitus aux administrateurs ;

5) Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

6) Information de l'Assemblée Générale des fonctions de direction et d'administration occupées par le Président Directeur Général et par les administrateurs dans d'autres sociétés;

7) Questions diverses

Les documents nécessaires à votre information sont disponibles au siège de la société à partir du 01.10.2024.

2024S01170SANB3

Convocation aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire

Société CHARCOLIVE INTERNATIONAL - SA

Capital : 1 450.000.000

Siège social : Z.I Souassi 5140 Mahdia

RCS : B16237712019

MF : 1640167S

Les actionnaires de la société anonyme dite CHARCOLIVE INTERNATIONAL sont convoqués en assemblée générale ordinaire le lundi 14 octobre 2024 à 9h au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes général et spécial pour l'année 2023

3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2023

4/ Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du Code des sociétés commerciales.

5/ Répartition du résultats de l'exercice 2023

6/ Quitus au Conseil d'Administration

7/ Pouvoirs pour accomplir les formalités.

De même les actionnaires de la société anonyme dite CHARCOLIVE INTERNATIONAL sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le lundi 14 octobre 2024 à 11 h au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Dissolution de la société

2/ Nomination d'un liquidateur et autorisation à la cession des actifs de la société

3/ Détermination des honoraires du liquidateur

4/ Pouvoirs pour accomplir les formalités.

2024402314SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire

Taraji Holding (TH) - SA

Société anonyme

Au capital de 50.000 dinars Divisée en 5.000 actions nominatives de 10 dinars chacune

Siège social : Parc Hassen Belkhodja sis à l'avenue Mohamed V - Tunis

Identifiant unique : 1808074P

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société "Taraji HOLDING SA "TH"" sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire pour le 11/10/2024 à dix heures, au siège social de la société Parc Hassen Belkhodja sis à l'avenue Mohamed V, suivi de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra à onze heures à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Approbation du mode de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et ratification du délai de convocation,

2. Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé,

3. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés,

4. Approbation des conventions réglementées,

5. Affectation du résultat,

6. Quitus aux Administrateurs,

7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

1. Approbation du mode de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et ratification du délai de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital;

3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes et suppression des droits préférentiels de souscription des Actionnaires;

4. Approbation des rapports du commissaire aux apports et de l'évaluation des apports en nature et application des procédures de description;

5. Augmentation du capital, en vue de rémunérer des apports, en nature ;

6. Constatation de la réalisation effective de l'apport en nature et modification de l'article 6 des statuts;

7. Réduction de la valeur nominale par action et modification de l'article 6 des statuts

8. Pouvoirs en vue des formalités légales.

Observation : Les documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11/10/2024, sont mis à la

disposition des actionnaires, tout au long de la période fixée par la loi en consultation au siège social de la société.

2024402315SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La Société UNIVERSAL TRADING SA

Capital social : 1.000.000 DT

Siège social : 19 Rue d'Allemagne, 1000, Tunis

I.U : 0033069C

Le Conseil d'Administration de La Société Universal Trading S.A convoque les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 16 octobre 2024 à 10H au siège de la société sis au 19 Rue d'Allemagne Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Lecture et approbation, le cas échéant, du rapport annuel sur la gestion de la société relatif à l'exercice 2022 ;

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 ;

4. Approbation, le cas échéant, des états financiers de l'exercice 2022 et des conventions règlementées.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

6. Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2022 ;

7. Pouvoir pour accomplissement des formalités.

2024402317SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société "SICAR UNIVERSAL"SA

Société anonyme

Au capital de 14.800.000 DT

Siège social : 19 Rue d'Allemagne, Tunis.

Identifiant Unique : 1614429 X

Le Conseil d'Administration de La Société Sicar Universal S.A convoque les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 16 octobre 2024 à 12H au siège de la société sis au 19 Rue d'Allemagne Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Lecture et approbation, le cas échéant, du rapport annuel sur la gestion de la société relatif à l'exercice 2022 ;

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2022;

4. Approbation, le cas échéant, des états financiers de l'exercice 2022 et des conventions règlementées ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

6. Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2022 ;

7. Pouvoir pour accomplissement des formalités.

2024402318SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE MAINTENANCE ET TRAVAUX NEUFS

Société anonyme

Au capital social de : 100.000 Dinars

Identifiant unique : 0002809V

Faute de quorum pour la tenue de l'assemblée générale extraordinaire prévue le 12 septembre 2024, les actionnaires de la Société, sont convoqués à une deuxième Assemblée Générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 17 octobre 2024 à 10 heures à l'Etude de Maître Abdelmonem KIOUA sis au B7, Résidence Maya, 7ème étage, Avenue H. Nouira, Ennasr II, Ariana en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Régularisation de la situation juridique de la société selon l'article 387 du code des sociétés commerciales

- Augmentation du capital social

- Approbation des nouveaux statuts

- Pouvoirs en vue des formalités.

Publication aux services du registre national des entreprises en date du 16/9/2024. Enregistrement sous le numéro 20241050619.

2024402321SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire le 10 octobre 2024

Société Tunisienne de Participation et de Gestion

Société anonyme

Au capital de 200 000 dinars

Siège social : 72 Bis Rue des Minéraux Z.I La Charguia 1 - 2035 Tunis

Identifiant unique : 014372A

Le conseil d'administration réuni le mercredi 11 septembre 2024, a décidé de convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 10 octobre 2024, à 13h au 72 bis Rue des minéraux Zone industrielle Charguia 1 - 2035 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

2. Nomination de nouveaux administrateurs.

3. Pouvoirs pour accomplissements des formalités.

2024402325SANB3

Sociétés communautaires

Convocation à l'assemblée constitutive

De la société de prestation de services de transport irrégulier AL TAFANI

Société communautaire régionale

Le comité fondateur invite tous les souscripteurs ainsi que le grand public à assister à l'assemblée constitutive le samedi matin 5 octobre 2024 à 9 heures au palais des sciences de Monastir qui a pour ordre du jour suivant :

- La convocation des participants pour se réunir pour la première fois,

- La constitution de la société communautaire,

- La désignation du premier conseil d'administration,

- L'approbation des statuts,

- La libération du capital de la société communautaire par les participants,

- La désignation d'un commissaire aux comptes.

2024S01189SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Madame Fatma Bent Mohamed Ettayari annonce qu'elle possède une part d'un terrain de superficie 1335 m² sis à la route de Menzel Chaker km 6 Sfax. Vente datée le 20/9/1987 rédigée par Hédi ben Makhlouf et son collègue.

Son titre de propriété a disparu et elle désire se faire délivrer une 2ème copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Salah Feki 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 30 jours.

2024X01177DIVD2

Avis

Monsieur Hassen ben Lotfi Ajroud a perdu son titre d'un lot de terrain de superficie 1034 mètres carrés situé à Dahmanin El Charqui Kerkina Sfax établi par acte notarié le 21/04/2021 enregistré le 3/9/2021 reçu n°M044348 et veut avoir un autre original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Maître Hamza Mohamed sis à rue sidi Belhssan Sfax médina dans un délai de 30 jours à partir de la parution.

2024X01180DIVD2

Avis

L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE Monsieur Hassen a perdu le titre Sofien Chakroun d'une maison n°80 à la route Mahdia Haffara Sfax établi par acte notarié le 15 Juin 2012 enregistré le 30/6/2012 reçu n°M035465 et veut avoir un autre original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Maître Hamza Mohamed sis à rue sidi Belhssan Sfax médina dans un délai de 30 jours à partir de la parution.

2024X01181DIVD2

Rectificatifs

Rectification

Annonce n°2024402145FCCC3 en date du 30 Août 2024 page n°2176.

Erreur : dans l'adresse du fonds de commerce : magasin n°1 Immeuble Express Centre Urbain Nord 1082 Tunisie

Correction : rez-de-chaussée résidence Al-Wafa, Rue Woroud Ariana, Ennaser 2, Ariana.

2024402319RECZ9